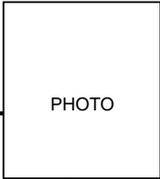


F.F.K.A.M.A. LIGUE
FICHE D'INSCRIPTION AUX EXAMENS DES GRADES
KARATE - DO 1er et 2e DAN



FEMININ
 MASCULIN

<input type="checkbox"/> MINIMES voie combat <i>(14 ans révolus au jour de l'examen)</i>	<input type="checkbox"/> JUNIORS Voie combat ou traditionnelle <i>(18 ans révolus au jour de l'examen)</i>
<input type="checkbox"/> CADETS voie combat <i>(16 ans révolus au jour de l'examen)</i>	<input type="checkbox"/> SENIORS Voie combat ou traditionnelle <i>(21 ans révolus au jours de l'examen)</i>

1er DAN

2e DAN
(Pour les Juniors - Seniors uniquement)

	Voie traditionnelle
--	----------------------------

(Pour les Juniors - Seniors uniquement)

	Voie combat
--	--------------------

DATE DE L'EXAMEN : LIEU :

Pour pouvoir se présenter, les timbres de licence (dont celui de la saison en cours) et un passeport en cours de validité, avec une photo et les signatures du candidat et du professeur, sont obligatoires.

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

TELEPHONE : PORTABLE :

N° DE LICENCE DE LA SAISON EN COURS :

NOM DU CLUB : N° D'AFFILIATION DU CLUB :

STYLE :

DATE DE DEBUT DU CANDIDAT EN KARATE-DO :

DATE D'OBTENTION DU 1er KYU:.....

POUR LE 2e DAN, DATE D'HOMOLOGATION DU 1er DAN.....

UNITES DE VALEUR VALIDEES SUR LE PASSEPORT ET DATES D'OBTENTION

1er Dan

KIHON	DATE:...../...../.....	
KATA	DATE:...../...../.....	
KUMITE	DATE:...../...../.....	

2e Dan

KIHON	DATE:...../...../.....	
KATA	DATE:...../...../.....	
KUMITE	DATE:...../...../.....	

Signature du candidat

IMPORTANT: PIÈCES À JOINDRE AVEC CE DOCUMENT .
1. Une autorisation parentale (pour les candidats mineurs)
2. Les photocopies des pages de votre passeport sportif: Licences, Certificats médicaux, Authentification des grades Kyu (datés et signés par le professeur) ou 1er Dan (validé par la CSDGE de la FFKAMA), UV déjà obtenues dans le grade présenté, photo .
3. Un chèque de 25 euros (à l'ordre de votre ligue).
Ce dossier complet devra être retourné 30 jours francs avant la date de l'examen (cachet de la poste faisant foi) à la ligue territorialement compétente